



**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur  
Laurent Chappuis  
Président du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : PM/15006482

Lausanne, le 9 juin 2010

**Résolution Frédéric Haenni et consorts - Ruade fédérale fatale au Haras national d'Avenches et à ses emplois ? (10\_RES\_034)**

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat répond à la résolution Frédéric Haenni et consorts mentionnée en référence, acceptée le mardi 2 mars 2010.

Parmi les quelques 80 mesures d'économie préconisées par le Conseil fédéral dans le cadre de son programme de consolidation des finances fédérales 2011-2013 (PCO 2011-2103), la résolution déplorait tout d'abord le projet de couper la subvention fédérale pouvant aboutir à la suppression du Haras national suisse d'Avenches. Elle invitait ensuite le Conseil d'Etat à initier une démarche concertée entre les acteurs touchés par le projet de suppression du Haras national (Conseil fédéral, IENA, commune d'Avenches, Fédération d'élevage chevalin, Fédération d'élevage du cheval de sport, Fédération suisse d'élevage du cheval des Franches-Montagnes, notamment), en vue de garantir une solution durable pour cette institution.

Le Conseil d'Etat partage l'inquiétude soulevée par l'annonce abrupte de la suppression du Haras national d'Avenches dès 2011, figurant dans la liste des prochaines mesures d'économie proposées par le Conseil fédéral. Cette proposition intervient alors que le Haras national suisse a déjà subi une refonte de ses activités dans les années nonante par diverses privatisations, dont la remise du domaine agricole de 147 ha en droit de superficie à l'IENA (Institut équestre national Avenches, centre hippique pluridisciplinaire de droit privé, créé à cette occasion avec une aide financière des cantons), la remise de son domaine agricole jurassien, l'abandon de son troupeau de poulinières, le transfert des livres généalogiques aux fédérations d'élevage. Depuis 2000, le haras est au bénéfice d'un contrat de prestation donné par la Confédération et il assume des tâches nombreuses en faveur de l'élevage chevalin dans tout le pays et singulièrement par le maintien et la promotion de la race des Franches-Montagnes, en tant que seule race indigène par ailleurs à observer au sens de la Convention sur la biodiversité de Rio. Pour répondre aux besoins et à une demande croissante, la direction du haras a aussi

mis l'accent sur les offres de formation à différents niveaux (base, supérieure, continue). Le haras est également actif dans la recherche équine visant à rendre les élevages plus compétitifs et dans la recherche de solutions favorisant le bien-être des animaux. Il était encore prévu de fusionner le haras avec la Station fédérale de recherche agronomique Agroscope ALP (Liebefeld-Posieux) avec la mise en commun des secteurs administratifs).

L'économie escomptée par la Confédération a d'abord été publiée à 7 millions de francs, et elle figure à présent dans le rapport à 6,1 millions pour le besoin de financement annuel. Il est cependant à noter que les tâches d'intérêt général remplies par le Haras national profitent à l'ensemble de la filière équine qui génère 1,65 milliards de francs de produit brut par an, dont 500 millions dans l'agriculture. Dans un contexte de libéralisation des marchés, l'accomplissement de ces tâches par une institution publique est indispensable. Pour l'essentiel, elles ne peuvent pas être privatisées, notamment pour des raisons de coûts des prestations. En outre, au terme de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), il avait été décidé en 2008 que les moyens destinés à l'élevage seraient du ressort de la Confédération.

Un Comité d'action national de défense du Haras d'Avenches, co-présidé par Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude-Mermoud, chef du Département de l'économie, en charge de l'agriculture, avec ses homologues fribourgeois et jurassien, va par conséquent œuvrer au niveau des autres gouvernements cantonaux et des députations aux Chambres fédérales afin de réunir un large consensus politique en faveur du maintien du Haras national suisse. Cette démarche doit être comprise comme une priorité avant d'envisager l'examen de quelconques autres solutions de compromis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pascal Broulis

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

**Copie**

- Service de l'agriculture